

49^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Version du 06/02/2023

05 et 06 Mai 2023

Le 49^{ème} rallye de Dieppe Normandie
Compte pour :

- ⇒ Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- ⇒ Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ⇒ Championnat de la Ligue de Normandie
- ⇒ Michelin Rallye Tour 2023





REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

49^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2023. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

Lundi 27 Février 2023

Ouverture des engagements :

Lundi 27 Février 2023

Clôture des engagements :

Lundi 24 Avril 2023

(cachet de la poste faisant foi)

Mise à disposition du carnet d'itinéraire :
et Vérifications administratives

Dimanche 30 Avril 2023 de 9h00 à 16h00

Lundi 1 mai 2023 de 9h00 à 16h00

Jeudi 4 mai 2023 de 9h00 et 14h00

Bar Restaurant Chez Loulou

3 Rte de la mer - 76590 Belmesnil

Vendredi 5 mai 2023 à partir de 8h

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Dimanche 30 Avril 2023 de 9h00 à 18h00

Lundi 1 mai 2023 de 9h00 à 18h00

Jeudi 04 mai 2023 de 9h00 à 18h00

Vendredi 05 mai 2023 de 9h00 à 14h00

Vendredi 05 mai 2023 de 09h00 à 17h30

Lieu unique

Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe

Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

dès la fin des vérifications

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Vendredi 5 Mai 2023 de 9h00 à 13h00

Vendredi 05 mai 2023 à 15h00

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Vérifications Techniques

Permanence du responsable des

Vérifications administratives

Mise en place du parc de départ :

(Gardé du vendredi 10h au dimanche 0h00)

Base d'essai

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

des carnets d'itinéraire

Briefing des pilotes distribué lors de la remise

Publication des équipages admis au départ :

Vendredi 05 mai 2023 à 18h30

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Vendredi 05 mai 2023 à 18h30

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Vendredi 05 mai 2023 à 19h40

Vendredi 05 mai 2023 à 22h11

Samedi 06 mai 2023 à 00h00

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Publication des heures et

Ordre de départ de la 1^{ère} étape

Départ de la 1^{ère} étape :

Arrivée de la 1^{ère} étape

Publication du classement partiel à l'issue

De la 1^{ère} étape

Publication des heures et

Ordre de départ de la 2^{ème} étape

Départ de la 2^{ème} étape :

Samedi 06 mai 2023 à 00h30

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Samedi 06 mai 2023 à 08h00

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Parc de repositionnement

Samedi 06 mai 2023 à 18h12

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles



Podium d'arrivée

Samedi 06 mai 2023 à 18h42

Place Nationale 76200 DIEPPE

L'arrivée du rallye est jugée au CH11A à l'entrée du parc de repositionnement.

Le pointage au CH11D est obligatoire sous peine de déchéance dans le classement final

Publication des résultats du rallye :

30 min au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH11D

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Vérifications finales :

Samedi 06 mai à l'issue du Podium

Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe

Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Remise des prix :

Sur le podium d'arrivée

Parc de regroupement :

Avenue de la Hêtraie – 76550 OFFRANVILLE

Parc d'assistance :

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Parc plateaux :

Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

NOTA : Le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de Dieppe Rallye :

www.dieppe-rallye.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 05 et 06 Mai 2023, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

49^e RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE

Ce rallye sera suivi du rallye dénommé ci-dessous :

18^{ème} RALLYE VHC DIEPPE-NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **103** du 06 Février 203

Organisateur Technique

Nom	: Dieppe-Rallye
Adresse	: Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
Téléphone	: 02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45
Email	: dieppe-rallye@orange.fr
Site internet	: www.rallye-dieppe.com

Organisateur Administratif

Nom	: ASA Pays de Dieppe
Adresse	: Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
Téléphone	: 06 10 67 72 95
Email	: asapaysdedieppe.poppy@orange.fr



Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
PC Course & Salle de Presse : Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Comité d'Organisation :

Président :	Hubert VERGNORY
Vice-Président :	Mickael BERTHE
Secrétaire :	Catherine QUESNEL
Trésorier :	Edouard MATHIOT
Responsable des équipes d'implantation :	Mickael BERTHE
ES 4 / 7 / 10	Julien JEAN / Mathieu HEBERT
ES 1	Florian BRIET
ES 5 / 8 / 11	Pierre RENAULT / Hugo JOUEN
ES 2	Mathieu HEBERT / Julien JEAN
ES 3 / 6 / 10	Laurent PANIER
Responsable parc assistance :	Patrice RIOLLAND
Responsable parc fermé :	Ludovic BOSCHER
Responsable parc de regroupement :	Antoine GUEVILLE
Responsable commissaires :	Arno VIANDIER
Responsable des officiels :	Edouard MATHIOT
Responsable partenaires :	Carole ROQUIGNY
Logistique :	Stéphane HAUCHECORNE
	Olivier JEAN
Responsable site internet :	Fabrice ROULAND

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Patrick PERRIN	6678-0112
Chauffeur	Xavier CALLOIN	18045-0106
Collège des Commissaires Sportifs :		
Président	Gilles ROUX	1492-1504
Membres	Claude CHRISTEL	9367-1303
	Francis LEVAVASSEUR	5849-1318
Direction de Course :		
Directeur de Course Général	Jean-Marc ROGER	3257-0114
Directeur de Course Adjoint	Mickael LACHERE	58237-0112
Dir de Course VH et Nouveau Départ	Claude ROJ	142495-0111
Adjoints à la direction de Course	Martine PICHELIN	18416-0111
	Jean Pierre LACROIX	3473-1303
	Lucien VARANGLE	
Adjoints au Dir de course délégués :		
Responsable des Parcs	Claudine LEMARCHAND	1459-0108
Epreuves spéciales	Patrick JOVE	128187-0112
	Jacques COURTIN	
	Alain ANGELMANN	214977-0302
Véhicule Tricolore	François LANGLET	1559-0102
Véhicule Balai	Jean-Pierre DESCHAMPS	



**Médecin Chef
Secouristes**

Hervé GALLOIS
Croix rouge

Salle de presse

Frédéric Dart

Commissaires Techniques

Laurent BRAURE (Responsable)	196163-0114
Jean-Louis AUBLE (Adjoint et Resp Rallye 2)	4592-1317
Jean BOUQUET	3387-1317
Régis BEREAU	136886-1507
Jacques SALENNE	18219-1306
Denis THUILLIER	17953-0112
Laurent BLANCHOUD	52852-1411
Agathe LOUCHART	144172-0112

Chargés des relations avec les concurrents

Sophie GARDIA (Responsable)	54158-1504
Myriam MAWDSLEY	9367-1303
Patrick GRENIER	220147-0112
Michel GUENET	196276-0108

Juges de fait

Equipe n°1	Martine ANICOTTE	
	Yves ANICOTTE	
Equipe n°2	Roseline DOLIQUE	150545-0114
	Philippe DOLIQUE	122520-0114

**Informatique
Liaisons Radios
Speakers**

PK SOFT
Ligue des Hauts de France
Jean Jacques NORBIATO
Guy VALLOT
Eric VALLEE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 49^e RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division ;
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 ;
- Le Championnat de la Ligue de Normandie
- Michelin Rallye Tour 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Restaurant Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.



Les équipages devront présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le vendredi 05 Mai 2023 de 9h00 à 17h30 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi)**.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 49^e RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 24 Avril 2023 minuit à :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE**

Tel : 06 69 47 98 45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le lundi 24 Avril 2023 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et copilote**
- **Copie des permis du pilote et du copilote**
- **1^{ère} page de la fiche homologation**
- **Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Le montant des droits d'engagement**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives obligatoires

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.



3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures (Moderne et VHC).

(Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat du rallye et sur le site internet du rallye à partir du lundi 24 Avril 2023.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **600 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1200 €

Une remise sera accordée aux équipages qui auront participé au Rallye Cœur de Lion 2023 du 30 Avril et 1^{er} Mai 2023.

Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 23 et 24 septembre 2023, soit 275 € au lieu de 315 €.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.8 Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement et du règlement particulier de chaque rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (Chèque uniquement). **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2.7P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

3.3. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C-Modernes).

Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après **la dernière ES courue de la 1^{ère} étape**. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé à l'hippodrome de Dieppe. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.



L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE 2023 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du vendredi 05 mai 2023 à partir de 08h00 au dimanche 07 mai 2023 à 08h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.

L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans les parcs d'assistance mentionnés dans le règlement particulier et le carnet d'itinéraire du rallye.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant le Rallye, contre une caution (**en chèque de 200€ à l'ordre de Dieppe Rallye**).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colisissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70x50



En plus des plaques de rallye, des panneaux de portière et des n° d'identification **il sera délivré 2 numéros adhésifs (hauteur 220mm). Ils seront à apposer sur chaque vitre de custode en haut et vers l'avant.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 49^e RALLYE de Dieppe - Normandie représente un parcours de 347,10 km.

Il est composé de 2 étapes divisée en 4 sections.

Etape 1 84.60 km dont 29.40 km de spéciales

Etape 2 262.50 km dont 114.45 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : LES GRANDES VENTES 1x 7.60 = 7.60 km
- ES 2 : LES JACQUEMARTS 1x21.80 = 21.80 km
- ES 3 / 6 / 9 : TERROIR DE CAUX 3x11.65 = 34.95 km
- ES 4 / 7 / 10 : GONNEVILLE 3x11,10 = 33.30 km
- ES 5 / 8 / 11 : LA VIENNE 3x15.40 = 46.20 km

Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi par ES**) :

- Dimanche 30 avril 2023 de 9h00 à 18h00
- Lundi 1 mai 2023 de 9h00 à 18h00
- Jeudi 04 mai 2023 de 9h00 à 18h00
- Vendredi 05 mai 2023 de 9h00 à 14h00

Le carnet d'itinéraire sera disponible au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 Belmesnil entre 9h00 et 16h00 les dimanche 30 avril , lundi 1 et jeudi 04 mai 2023 et à partir de 8h00 le vendredi 05 mai 2023 à l'hippodrome de Rouxmesnil-Bouteilles.

Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise côté passager.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme tel.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4P. CIRCULATION

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre-ville et devant la concession Référence Automobile Opel Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ gardé du vendredi 5 mai 9h30 au Dimanche 07 mai 0h00. Les équipages au complet disposeront de 15 minutes pour se rendre au parc fermé.

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

7.2.12P.

Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 11C)

7.3.17.

NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante aux conditions suivantes :

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable. Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.1P.

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

7.5.12.1. EPREUVE SPECIALE "AVEC BOUCLE"

Lors de l'épreuve spéciale (ES 4/7/10) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le **carnet** de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison tient compte de cette particularité.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.20P SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 05 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des véhicules et des équipages. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le samedi 06 mai 2023 dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 11D du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes et un classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu Samedi 06 mai 2023 sur le podium d'arrivée

CLASSEMENT GENERAL	
1 ^{er}	750
2 ^{ème}	400
3 ^{ème}	300

CLASSEMENT PAR CLASSES (32 Classes - N1, N2, N2s, N3, N4, A5, A5k, A6, A6k, A7, A7k, A7S, A8, A8W, R1, Rally5, Rally4, R2, R2j, R3, R4, Rally2, Rally3, GT9, GT10, RGT, GT+, F2/11, F2/12, F2/13, F2/14, F2/15)			
Nombre de partants	1 à 3	4 à 10	+ de 10
1 ^{er}	½ E	1 E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E	½ E
3 ^{ème}	-	-	¼ E
TOTAL = (1050x30)			31.500 €

CLASSEMENT FEMININ		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 ^{er}	½ E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

En dessous de 100 partants, la remise des prix sera réduite hormis pour le classement général. Entre 90 et 99 partants 90 % de la remise prévue, entre 80 et 89 partants 80%

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau, si présent à la remise des prix.

Les chèques seront envoyés la semaine suivante du rallye.


